



Éditorial

de Benoît SIMONNIN, Maire de Saint-Denis-sur-Loire

Dionysiennes, Dionysiens, mes chers concitoyens,

Avant notre traditionnel bulletin municipal de début d'année en janvier prochain, je tenais dans ce Trait-d'Union Express à vous entretenir plus particulièrement d'un sujet.

Ces derniers jours, à l'exception des habitants des Mées, nous avons tous dû subir des perturbations des réseaux téléphoniques et Internet. Les conséquences ont été plus ou moins importantes, selon les foyers, mais je sais que beaucoup d'entre vous en ont souffert, et je pense notamment aux personnes seules avec cet unique moyen de communication.

Je tenais tout d'abord à vous informer que, contrairement à ce qu'ont pu dire à certains de vous les services d'Orange, la municipalité n'est en rien responsable de ces dysfonctionnements. Ils incombent totalement à Orange et son sous-traitant. Les travaux sur le réseau téléphonique liés à l'installation du nouveau NRA-HD sur la commune en sont la cause.

Bien évidemment, je suis intervenu rapidement auprès de la Direction Régionale d'Orange pour que les réseaux soient rétablis le plus rapidement possible. Ce fut plus ou moins long selon les secteurs et les abonnés. S'il reste encore quelques problèmes aujourd'hui chez certains d'entre vous, tout semble néanmoins rentré dans l'ordre.

Vous trouverez ci-dessous copie du courrier de la Direction Régionale d'Orange suite à ces dérangements. Leurs excuses à mon intention vous sont évidemment destinées. Je leur ai fait part de mon plus profond mécontentement, à plusieurs reprises et de façon véhémement, en me permettant bien sûr d'agir en notre nom à tous.

Vous apprendrez également dans ce courrier, autre source de mécontentement fortement exprimé, que le haut débit Internet qui nous était promis pour la fin novembre ne sera finalement accessible qu'en janvier. Bien sûr, nous ne sommes plus à deux mois près, mais cela fait beaucoup de désagréments en si peu de temps.

Pourquoi ce report de deux mois ? En fait, le retard effectif dans les travaux n'est que de deux semaines mais Orange ayant pour habitude de stopper tous les travaux sur ses réseaux du 15 décembre au 15 janvier (afin d'éviter les ruptures de communications pendant les fêtes de fin d'année), ils ne pourront reprendre qu'après cette date.

Je vous demande donc encore un peu de patience pour l'Internet haut débit et vous remercie de celle dont la très grande majorité d'entre vous a su faire preuve lors des dysfonctionnements de ces dernières semaines.

Je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année à toutes et à tous.



**TRAIT-D'UNION
EXPRESS**
Novembre 2013

Bulletin n° 80



Orange France
François Ferrisse
Délégation régionale Centre Val de Loire

Monsieur le Maire,

Comme je vous l'avais annoncé, Orange investit à Saint-Denis-sur-Loire pour installer un NRA qui permettra aux habitants de bénéficier de montée en débit sur l'ADSL.

Ces investissements nécessitent des travaux, et ceux-ci ont dernièrement occasionné des désagréments sur les lignes, ce dont nous vous demandons de nous excuser.

Concernant le NRA, je vous avais annoncé pour fin novembre, et nous avons malheureusement eu quelques retards, qui sont amplifiés par le fait que nous gelons les travaux sur le réseau pour les périodes de fin d'année afin de limiter les perturbations potentielles. Nous prévoyons donc une mise en service plutôt dans la deuxième quinzaine de janvier, et je vous propose que nous restions en contact afin que vous soyez informé rapidement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma parfaite considération.

Les élections municipales auront lieu les 23 et 30 mars 2014 et les élections européennes le 25 mai 2014.

Si le mode de scrutin n'a pas changé pour les communes de moins de 1 000 habitants, il y aura néanmoins quelques modifications. Un premier aperçu vous en est donné dans le document ci-dessous.



ÉLECTIONS MUNICIPALES

COMMUNE DE MOINS DE 1 000 HABITANTS

Le mode de scrutin ne change pas : les conseillers municipaux sont élus au scrutin plurinominal majoritaire. Vous pourrez voter pour des candidats qui se présentent individuellement ou par liste. Il vous sera possible d'ajouter ou de retirer des noms sur un bulletin de vote (panachage). Les suffrages seront dans tous les cas décomptés individuellement.



Contrairement aux précédentes élections municipales, il n'est plus possible de voter pour une personne qui ne s'est pas déclarée candidate.

La liste des personnes candidates dans votre commune sera affichée dans votre bureau de vote. Si vous votez en faveur d'une personne non candidate, votre voix ne comptera pas.

Si vous votez à la fois pour des personnes candidates et des personnes non candidates, seuls les suffrages en faveur des personnes candidates seront pris en compte.

Vous n'élez pas de conseillers communautaires. Seront conseillers communautaires le ou les conseillers municipaux de votre commune figurant en premier dans un tableau qui classera en tête le maire, puis les adjoints, puis les conseillers municipaux selon le nombre de suffrages qu'ils auront recueillis.



Lors des élections de mars 2014, vous devrez présenter une pièce d'identité pour pouvoir voter, quelle que soit la taille de votre commune, et non plus seulement dans les communes de 3 500 habitants et plus.

Nouveau :

- > Présentation d'une pièce d'identité pour voter
- > Déclaration de candidature obligatoire
- > Impossibilité de voter pour une personne non candidate

Pour voter en 2014, vous devez être inscrit sur la liste électorale de votre commune de résidence avant le 31 décembre 2013.

Les vœux de la Municipalité à la population dionysienne auront lieu le samedi 18 janvier à 18h00 à la Maison des Associations.

Le Conseil municipal accueillera les nouveaux habitants à partir de 16h30.



Nous vous rappelons la causerie illustrée de Junko SHIBANUMA sur Yvonne MOTTE, épouse de LORJOU, le **vendredi 29 novembre à 18h30** à la Maison des Associations.



Les illuminations seront installées dans la commune avant Noël et désinstallées juste après les fêtes.

La Municipalité ayant décidé, depuis 2008, de ne plus remplacer les décors inutilisables pour des raisons environnementales et financières, ceux qui restent aujourd'hui ne suffisent plus pour décorer de manière satisfaisante tous les hameaux. Par conséquent, nous avons décidé de n'illuminer, cette année, que le Bourg, dans ses rues principales prioritairement, et aux abords en fonction des décors disponibles.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Téléthon

Samedi 7 décembre 2013

À la Maison des Associations



Apollos organise un apéritif dînatoire préparé par la Classe "3", au profit du Téléthon : toutes les personnes nées une année se terminant par "3" (...1943, 1953, 1963, 1973...) sont invitées à réaliser des "bouchées" salées et/ou sucrées et l'association Apollos offrira l'apéritif.

Tous les dionysiens sont donc invités à venir partager cette soirée, ou simplement passer un moment de convivialité, moyennant la somme minimum de 5 € par adulte.

Si vous, un de vos amis ou un membre de votre famille êtes nés une année en "3", n'hésitez pas à nous contacter. La totalité de la recette de la soirée sera reversée au Téléthon.

Nous comptons sur vous !

Courriel : apollostdenis@gmail.com Tél : 06.82.36.17.19